

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. LE GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE STORNOWAY**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Stornoway, tenue au lieu ordinaire des séances, au 507, Route 108 Ouest, le **8 août 2022** à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Siège #1 - Linda Bouchard  
Siège #2 - Renald Béliveau  
Siège #3 - Richard Boivin  
Siège #4 - Réal Cameron  
Siège #5 - Réjean Boulanger  
Siège #6 - Rachelle Audet

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Martine Brouard. Lynda Fillion, directrice générale et greffière-trésorière est présente et agit à titre de secrétaire.

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte. Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020 # 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux, la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Stornoway sera devant public.

**2022-08-181**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - SUIVI DU CONSEIL DE LA SÉANCE DU 4 JUILLET 2022
- 4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  - 4.1 - Résolution d'adoption de la séance ordinaire du 4 juillet 2022
- 5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 6.1 - Sécurité incendie
    - 6.1.1 - Niveau des réservoirs incendie
    - 6.1.2 - Résolution pour un commandite d'une valeur environ de 300.00 \$ au club de pompier pour la journée du 14 août pour défrayer la location de deux jeux gonflables.
    - 6.1.3 - Résolution pour payer le 2e trimestre (avril-mai-juin 2022) de l'entente tripartite avec les municipalités de St-Romain et Lambton
  - 6.2 - Sécurité civile
    - 6.2.1 - Résolution pour payer le transport scolaire aux enfants non admissibles
  - 6.3 - Autres (fourrière)
- 7 - HYGIÈNE DU MILIEU - EAU ET ÉGOUT
  - 7.1 - Rapport des tests d'eau potable
  - 7.2 - Rapport de l'opérateur en eaux usées
- 8 - MATIÈRES RÉSIDUELLES - DÉCHETS DOMESTIQUES
- 9 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - TOURISME

- 9.1 - Résolution pour payer le bail au MERN # 609046 00 003 au montant de 138.87 \$
- 9.2 - Résolution pour participer à la création d'une capsule vidéo pour un montant de 250.00 \$ qui sera présentée au colloque économie emploi 2022 et nous sera remise pour utilisation sur nos réseaux sociaux
- 9.3 - Résolution pour autoriser le paiement de la facture de Les excavations Prévost pour avoir enlevé les souches sur une partie du lot 3 190 220 dans le parc industriel
- 9.4 - Résolution pour autoriser l'inspecteur en bâtiment et environnement et l'inspecteur en voirie à participer à la formation sur le RCI 2021-10 à la suite de l'adoption du nouveau règlement visant à se conformer pour réduire l'apport de sédiments dans les cours d'eau, lacs et milieux humides du territoire du Granit en contrôlant l'érosion.

#### 10 - LOISIRS - CULTURE

- 10.1 - Résolution pour payer la location du terrain de la Fabrique St-Alphonse-de-Stornoway
- 10.2 - Résolution pour payer la location du sous-sol de l'église à la Fabrique St-Alphonse-de-Stornoway
- 10.3 - Résolution pour renouveler notre adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie et nommer deux représentants
- 10.4 - Résolution pour accorder un montant de 250. \$ à la bibliothèque à la suite de leur demande d'aide financière pour l'activité portes ouvertes du 17 septembre 2022
- 10.5 - Résolution pour payer la facture de l'entente intermunicipale du Centre Sportif Mégantic pour la période du 1er janvier au 30 juin 2022

#### 11 - LÉGISLATION

- 11.1 - Résolution pour modifier le règlement n° 2019-515 afin d'inclure le parc industriel dans le secteur d'application du règlement et de modifier ou ajouter des incitatifs

#### 12 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 12.1 - Comptes à payer
- 12.2 - Rapport de la petite caisse au 1er août 2022
- 12.3 - Résolution pour verser un don à l'organisme, Les roses pour la cause
- 12.4 - Résolution pour autoriser la mairesse à participer à l'atelier, Cantons jurent DC, l'Estrie s'allume, démarche en développement des communautés en Estrie et les frais de 100.00 \$ pour l'inscription

#### 13 - RÉSEAUX ROUTIERS

- 13.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie

#### 14 - TECQ 2019-2023

#### 15 - CORRESPONDANCE

#### 16 - VARIA

- 16.1 - Ajout
- 16.2 - Ajout
- 16.3 - Ajout

#### 17 - RAPPORT D'ACTIVITÉS

- 17.1 - Voirie - Réjean Boulanger
- 17.2 - Bibliothèque - Rachelle Audet
- 17.3 - Transautonomie - Réal Cameron
- 17.4 - Conseil d'établissement d'école - Linda Bouchard
- 17.5 - Loisirs - Richard Boivin
- 17.6 - Famille et aînés - Réal Cameron
- 17.7 - SDE du Granit - Réjean Boulanger

- 17.8 - Sécurité civile, Croix-Rouge - Renald Béliveau
  - 17.9 - Comité de développement - Linda Bouchard
  - 17.10 - COGESAF - Sacha Simoneau-Roy
  - 17.11 - Parc Stornoway - Réal Cameron
  - 17.12 - Parc Frontenac - Martine Brouard
  - 17.13 - Village-relais - Linda Bouchard
  - 17.14 - Art, Culture et Tourisme - Rachelle Audet
- 18 - MOT DE LA MAIRESSE
- 19 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 20 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Tout le monde confirme avoir reçu une copie. Une dispense de lecture est accordée.

**Il est proposé par Rachelle Audet**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **3 - SUIVI DU CONSEIL DE LA SÉANCE DU 4 JUILLET 2022**

La directrice générale fait le suivi du conseil ordinaire du lundi 4 juillet 2022.

### **4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

2022-08-182

#### **4.1 - Résolution d'adoption de la séance ordinaire du 4 juillet 2022**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juillet dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune explication supplémentaire n'est demandée;

**Il est proposé par Réjean Boulanger**

QUE le conseil municipal de Stornoway adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet dernier, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

### **6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **6.1 - Sécurité incendie**

##### **6.1.1 - Niveau des réservoirs incendie**

La prochaine lecture sera prise en août.

2022-08-183

##### **6.1.2 - Résolution pour un commandite d'une valeur environ de 300.00 \$ au club de pompier pour la journée du 14 août pour défrayer la location de deux jeux gonflables.**

CONSIDÉRANT QUE le club des pompiers de St-Romain organise un évènement familial pour la prévention incendie;

CONSIDÉRANT QUE les profits de l'évènement serviront à l'achat d'équipement spécialisé, de protection qui serviront à la municipalité;

**Il est proposé par Renald Béliveau**

QUE le conseil accepte de contribuer à l'activité de financement du club de pompier de Stornoway par un don de 300.00 \$.

Que le montant soit pris dans le poste *Subvention et sous organismes n° 02-110-00-990*.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2022-08-184

**6.1.3 - Résolution pour payer le 2e trimestre (avril-mai-juin 2022) de l'entente tripartie avec les municipalités de St-Romain et Lambton**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Stornoway, St-Romain et Lambton ont une entente tripartie incendie;

**Il est proposé par Réjean Boulanger**

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture de l'entente tripartie pour le deuxième trimestre pour un montant de 1875.46 \$.

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Quote-parts Directeur incendie n° 02-220-02-951*.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**6.2 - Sécurité civile**

2022-08-185

**6.2.1 - Résolution pour payer le transport scolaire aux enfants non admissibles**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway avait eu une demande des parents d'enfants non admissibles au transport scolaire de mettre en place un brigadier au coin des Routes 108 et 161, #2015-02-018;

**Il est proposé par Réal Cameron**

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement des frais de transport scolaire pour les enfants dont les parents auront démontré un intérêt et ne sont pas admissibles au transport scolaire pour l'année 2022-2023;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Transport scolaire n°02-230-00-448*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**6.3 - Autres (fourrière)**

**7 - HYGIÈNE DU MILIEU - EAU ET ÉGOUT**

**7.1 - Rapport des tests d'eau potable**

La municipalité est toujours en avis d'ébullition d'eau.

**7.2 - Rapport de l'opérateur en eaux usées**

**8 - MATIÈRES RÉSIDUELLES - DÉCHETS DOMESTIQUES**

## **9 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - TOURISME**

2022-08-186

### **9.1 - Résolution pour payer le bail au MERN # 609046 00 003 au montant de 138.87 \$**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway loue des parties de terrain au Ministère de l'Énergie et Ressources naturelles sur les terrains près de la rivière Felton;

#### **Il est proposé par Linda Bouchard**

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement du bail au Ministère de l'Énergie et Ressources naturelles # 609046 00 003 au montant de 138,87\$ taxes incluses;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Comité du Parc Stornoway n°02-701-60-970*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-08-187

### **9.2 - Résolution pour participer à la création d'une capsule vidéo pour un montant de 250.00 \$ qui sera présentée au colloque économie emploi 2022 et nous sera remise pour utilisation sur nos réseaux sociaux**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Stornoway désire saisir l'opportunité de se doter d'un document dynamique de promotion de son milieu qui pourra être utilisé dans différents contextes pour promouvoir son milieu;

CONSIDÉRANT QUE la capsule sera présentée dans le cadre du Colloque Économie Emploi du Défi 2025;

#### **Il est proposé par Richard Boivin**

QUE le conseil municipal autorise la dépense de 250.00 \$ pour la réalisation de la capsule promotionnelle qui sera présentée dans le cadre du Colloque Économie Emploi du Défi 2025;

Adopté à l'unanimité des conseillers

2022-08-188

### **9.3 - Résolution pour autoriser le paiement de la facture de Les excavations Prévost pour avoir enlevé les souches sur une partie du lot 3 190 220 dans le parc industriel**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire se préparer pour recevoir de nouvelles entreprises dans son parc industriel;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Lafontaine et Fils a procédé au débroussaillage d'une partie du lot 3 190 220 dans le parc industriel;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Les excavations Prévost a été retenue pour enlever les souches à la suite du débroussaillage fait par l'entreprise Lafontaine et Fils dans le parc industriel;

#### **Il est proposé par Renald Béliveau**

QUE le conseil autorise le paiement de la facture au montant de 8278.20 \$ (taxes incluses) de l'entreprise Les excavations Prévost pour les travaux effectués sur une partie du lot 3 190 220, le 29 et 30 juin ainsi que le 1er juillet 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-08-189

### **9.4 - Résolution pour autoriser l'inspecteur en bâtiment et environnement et l'inspecteur en voirie à participer à la formation sur le RCI 2021-10 à la suite de l'adoption du nouveau règlement**

**visant à se conformer pour réduire l'apport de sédiments dans les cours d'eau, lacs et milieux humides du territoire du Granit en contrôlant l'érosion.**

CONSIDÉRANT QUE le nouveau règlement, RCI 2021-10 visant à réduire l'apport de sédiments dans les cours d'eau, lacs et milieux humides du territoire du Granit en contrôlant l'érosion, a été adopté par la MRC en 2021;

CONSIDÉRANT QUE le RCI 2021-10 s'applique sur tout le territoire de la MRC et s'applique à tous les travaux de remaniement des sols, à l'exception des activités agricoles ou forestières;

CONSIDÉRANT QUE autant les entrepreneurs privés que les municipalités doivent s'y conformer.

**Il est proposé par Réal Cameron**

QUE le conseil municipal autorise, l'inspecteur en bâtiment et en environnement et l'inspecteur en voirie, à participer à la formation sur le RCI 2021-10 donnée à Lambton le 30 août 2022, de 8 h 30 à 16 h 00 pour apprendre à mieux maîtriser les méthodes de contrôler de l'érosion et de faire en sorte que le RCI 202-10 soit respecté.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **10 - LOISIRS - CULTURE**

**2022-08-190**

### **10.1 - Résolution pour payer la location du terrain de la Fabrique St-Alphonse-de-Stornoway**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway loue une partie de terrain à la Fabrique St-Alphonse-de-Stornoway, #2015-11-305;

CONSIDÉRANT QUE le paiement est exigible en un seul versement, le 31 août de chaque année;

**Il est proposé par Linda Bouchard**

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement de la location du terrain situé à l'arrière de l'église appartenant à la Fabrique St-Alphonse-de-Stornoway au montant de 2 000 \$;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Location - Terrains n°02-701-50-512*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2022-08-191**

### **10.2 - Résolution pour payer la location du sous-sol de l'église à la Fabrique St-Alphonse-de-Stornoway**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway loue le sous-sol de l'église St-Alphonse de Stornoway afin d'y remiser des bacs, etc.;

**Il est proposé par Réjean Boulanger**

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement de 4 000 \$ annuel pour la location du sous-sol de l'église St-Alphonse de Stornoway afin d'y remiser des bacs, etc.;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Location - Bâtiment (sous-sol église) n°02-190-00-511*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-08-192

**10.3 - Résolution pour renouveler notre adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie et nommer deux représentants**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Sport Loisirs de l'Estrie dispose d'outils pour soutenir nos initiatives, dispose de ressources et d'informations de premières lignes pour passer à l'action chez nous;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Sport Loisirs de l'Estrie coordonne des projets estriens pour répondre à des besoins communs;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Sport Loisirs de l'Estrie est une ressource afin de nous permettre de mieux gérer nos besoins d'équipements;

**Il est proposé par Rachelle Audet**

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le renouvellement de l'adhésion de la municipalité de Stornoway comme membre actif du Conseil Sport Loisirs de l'Estrie du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023 et joint la cotisation d'une municipalité de moins de mille habitants au coût de soixante-dix (70\$) dollars;

QUE le conseil municipal de Stornoway nomme Lynda Fillion et Richard Boivin, à titre de représentants pour participer aux activités corporatives du Conseil Sport Loisirs de l'Estrie;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Cotisations autres organismes n°02-190-10-494*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-08-193

**10.4 - Résolution pour accorder un montant de 250. \$ à la bibliothèque à la suite de leur demande d'aide financière pour l'activité portes ouvertes du 17 septembre 2022**

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque de Stornoway fête ses 40 ans d'existence cette année;

CONSIDÉRANT QUE le comité de la bibliothèque désire souligner les 40 ans d'existence par une avant-midi portes ouvertes où tous les citoyens seront invités ainsi que les anciens bénévoles qui ont permis à la bibliothèque d'exister depuis 40 ans;

**Il est proposé par Renald Béliveau**

QUE le conseil municipal accorde le montant de 250.00 \$ pour aider le comité à la mise en oeuvre de cette activité.

QUE le montant soit pris dans le poste *Subventions et dons organismes de charité n°02-110-00-990*.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2022-08-194

**10.5 - Résolution pour payer la facture de l'entente intermunicipale du Centre Sportif Mégantic pour la période du 1er janvier au 30 juin 2022**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a signé une entente intermunicipale avec la Ville de Lac-Mégantic pour le Centre Sportif Mégantic;

CONSIDÉRANT QUE les deux premiers trimestres de l'année 2022 sont terminés;

**Il est proposé par Richard Boivin**

QUE le conseil municipal autorise le paiement de 7779.00 \$ couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2022.

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste  
*Contribution pour Centre Sportif n°02-701-20-951.*

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **11 - LÉGISLATION**

**2022-08-195**

### **11.1 - Résolution pour modifier le règlement n° 2019-515 afin d'inclure le parc industriel dans le secteur d'application du règlement et de modifier ou ajouter des incitatifs**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Stornoway possède déjà le règlement n° 2019-515 décrétant l'instauration d'un programme de revitalisation à l'égard de certains secteurs de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le règlement actuel peut être modifié afin d'élargir le secteur pour englober le parc industriel et y inscrire les nouvelles conditions et modalités concernant le parc industriel;

#### **Il est proposé par Renald Béliveau**

QUE le conseil de la municipalité autorise la directrice générale à démarrer les démarches avec l'avocate de la municipalité, Me Marie-Claude Veilleux de Cain Lamarre, pour modifier le règlement n° 2019-515 et agrandir le secteur pour englober le parc industriel et inscrire les nouvelles conditions et modalités concernant le parc industriel;

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **12 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2022-08-196**

### **12.1 - Comptes à payer**

#### **Il est proposé par Réjean Boulanger**

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'ajout de la facture de 158.95 \$ d'Atelier R.N. inc.;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'ajout de la facture de 487.49 \$ d'Atelier R.N. inc.;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'ajout de la facture de 143.27 \$ Réjean Carrier;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire le paiement des comptes à payer présentés, Art. 204 CM.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **12.2 - Rapport de la petite caisse au 1er août 2022**

Le rapport de la petite caisse au 1er août 2022 est déposé. Les conseillers ont reçu une copie.

**2022-08-197**

### **12.3 - Résolution pour verser un don à l'organisme, Les roses pour la cause**

CONSIDÉRANT QUE Les Roses pour la Cause inc. est le seul organisme de bienfaisance à offrir des services aux femmes de la région;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire soutenir l'organisme de bienfaisance Les Roses pour la Cause inc.;

**Il est proposé par Linda Bouchard**

QUE le conseil municipal accorde un don de 100.00 \$ à l'organisme de bienfaisance Les Roses pour la Cause inc.;

QUE le montant soit pris dans le poste *Subventions et dons organismes de charité n°02-110-00-990*.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2022-08-198

**12.4 - Résolution pour autoriser la mairesse à participer à l'atelier, Cantons jasant DC, l'Estrie s'allume, démarche en développement des communautés en Estrie et les frais de 100.00 \$ pour l'inscription**

CONSIDÉRANT QUE l'évènement, Cantons jasant DC, l'Estrie s'allume, s'inscrit dans une démarche en développement des communautés;

CONSIDÉRANT QUE cette formule vise le réseautage et l'action partenariale tout en mettant en valeur ce qui se fait de mieux dans nos territoires;

**Il est proposé par Renald Béliveau**

QUE le conseil autorise la mairesse à participer à l'évènement Cantons jasant DC, l'Estrie s'allume et autorise le paiement des frais d'inscription pour les deux journées et les frais de déplacement.

QUE le montant soit pris dans le poste *Formation et perfectionnement n° 02-110-00-454*

Adopté à l'unanimité des conseillers

**13 - RÉSEAUX ROUTIERS**

Programme d'aide à la voirie locale Volet Projets particuliers d'amélioration Circonscription électorale de Mégantic Dossier no 00032744-1 - 30105 (5) - 20220718-003. À la suite de la recommandation de votre député, j'ai le plaisir de vous informer que j'accorde une aide financière maximale de 10 000 \$ pour des travaux d'amélioration des routes à votre municipalité.

Programme d'aide à la voirie locale Volet Projets particuliers d'amélioration Enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux Dossier no 00032773-1 - 30105 (5) - 20220718-003. J'ai le plaisir de vous informer que j'accorde à votre municipalité une aide financière maximale de 15 000 \$ échelonnée sur trois années budgétaires pour les travaux d'amélioration sur le chemin North Hill, comme demandé par votre municipalité. Vous trouverez ci-joint les exigences, particularités et instructions liées à cette aide financière.

**13.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie**

**14 - TECQ 2019-2023**

**15 - CORRESPONDANCE**

La correspondance du mois de juillet est déposée. Les conseillers désirant plus de détails pourront en obtenir une copie.

**16 - VARIA**

**16.1 - Ajout**

**16.2 - Ajout**

**16.3 - Ajout**

**17 - RAPPORT D'ACTIVITÉS**

### **17.1 - Voirie - Réjean Boulanger**

### **17.2 - Bibliothèque - Rachelle Audet**

Il y a eu une activité avec les jeunes du SAE le 19 juillet dernier pour pouvoir participer au concours. Le prêt de juin, 21 livres adultes et 5 livres enfants.

### **17.3 - Transautonomie - Réal Cameron**

Aucune nouvelle.

### **17.4 - Conseil d'établissement d'école - Linda Bouchard**

Dernière réunion, lundi 13 juin à la Source avec un repas. À l'ordre du jour, trois rapports budgétaires, du CE l'école et le service de garde. La liste du matériel pour la maternelle et le choix du matériel scolaire pour les autres années. Première journée d'école 2021-2022, le jeudi 29 août. L'assemblée générale annuelle, mercredi 7 septembre pour les parents. L'OPP refait l'aménagement du coin calme à l'école.

### **17.5 - Loisirs - Richard Boivin**

Le SAE se termine le vendredi 26 août. La demande de subvention de 250. \$ a été envoyé à M. Berthold.

### **17.6 - Famille et aînés - Réal Cameron**

La FADOQ continue de jouer à la pétanque et débiteront le jeu du washer.

### **17.7 - SDE du Granit - Réjean Boulanger**

Rien de spécial.

### **17.8 - Sécurité civile, Croix-Rouge - Renald Béliveau**

Rien de spécial.

### **17.9 - Comité de développement - Linda Bouchard**

Le monument a été installé à la halte. Le sentier des Écossais, c'est Stornoway qui va continuer le leadership. La dernière visite pour l'achat de la caisse, le vendredi 29 juillet. Prochaine réunion le 7 septembre.

### **17.10 - COGESAF - Sacha Simoneau-Roy**

Rien de spécial.

### **17.11 - Parc Stornoway - Réal Cameron**

Les sentiers sont toujours indiqués fermés par précaution jusqu'au début septembre.

### **17.12 - Parc Frontenac - Martine Brouard**

Prochaine rencontre avec le parc Frontenac, c'est M. Réjean Boulanger qui assistera à la place de la mairesse. Rencontre prévue vers le 23 août.

Les demandes réelles sont le maintien des pistes de ski de fond aux sentiers de St-Romain et la remise des pistes qui étaient là avant ainsi que des pistes cyclables pour vélo de montagne et pédestres sur notre accès à nous, à Stornoway.

### **17.13 - Village-relais - Linda Bouchard**

Améliorer la pancarte contribution volontaire et réparation de la boîte de contribution par Marc. Peinturer les postes de toilettes et changer les grilles de chauffage des toilettes qui sont rouillées. L'asphalte est très appréciée dans le stationnement. Il y a eu un peu de vandalisme au village-relais. Nous ferons une plainte à la police.

### **17.14 - Art, Culture et Tourisme - Rachelle Audet**

Des rencontres sont à prévoir pour le renouvellement de la politique culturelle de la MRC du Granit.

## **18 - MOT DE LA MAIRESSE**

Madame Martine Brouard, mairesse sera présente au prochain conseil des maires qui aura lieu le 7 septembre prochain. Visiter le site web de la MRC du Granit pour consulter les procès-verbaux. [www.mrcgranit.qc.ca/](http://www.mrcgranit.qc.ca/).

Présentation annuelle du rapport de la Sûreté du Québec et de Vision attractivité. Un sondage demandé par la préfet, madame Lenoire sur les services de la MRC et de la SDEG sera complété par la mairesse et la direction générale.

Le Projet Éolien de la Haute-Beauce, les 20 municipalités ont adhérées.

Les napperons reçus de l'organisation du village-relais ont été remis au restaurant.

## **19 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**2022-08-199**

## **20 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Réal Cameron et résolu unanimement que cette séance ordinaire soit levée à 20 h 53.

---

**Martine Brouard,**  
Mairesse

---

**Lynda Fillion,**  
Directrice générale  
et greffière-trésorière

Je, Martine Brouard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.